

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX... A TOURCOING... A MOUScron... A TOURNAI... A PARIS ET A BRUXELLES

LE NUMERO

5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 654 et 1070

LE NUMERO

5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, la Nord et les Départements... Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.

LA FRANCE AU MAROC : LA MARCHÉ DE NOS TROUPES SUR FEZ

L'état de santé de la Reine des Belges. -- Violente explosion à Blandain : Un tué, un blessé

La Marche sur Fez ET L'OPINION ALLEMANDE

Il fallait s'y attendre, et bien que nous ne soyons plus en 1905, mais en 1911, c'est-à-dire que bien que nous ayons donné aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, et à l'Allemagne comme aux autres, la parfaite mesure de la loyauté de notre action au Maroc, la marche sur Fez de la colonne de secours du colonel Brulard et les débarquements quotidiens de troupes à Casablanca qui vont permettre la constitution immédiate d'échelons destinés à l'appuyer et à en faire comme l'avant-garde d'un corps expéditionnaire parfaitement organisé, — ces dispositions militaires, dis-je, qui nous sont imposées par le devoir national et par le devoir dont nous avons assumé la charge vis-à-vis de l'Europe n'ont pas manqué de servir de prétexte à un redoublement de la fureur pangermaniste sans cesse exhalée contre nous, même sans prétexte, par une certaine presse d'Outre-Rhin. Jamais cette presse n'a pris parti d'une France forte qui, ayant reconquis sa situation dans le monde et suscité autour d'elle tant de sympathies, agit dans la plénitude de son indépendance et sans se laisser détourner de la règle politique qu'elle s'est tracée.

La France au Maroc

La marche en avant Paris, 3 mai. — Dans certains milieux on s'est étonné de ce que la marche en avant de la colonne de la Chaouia et de la colonne légère ne fut pas plus rapide. Le général Moïnier, extrêmement prudent, ne veut rien faire à la légère. Le ravitaillement des troupes dans ces régions est extrêmement difficile. Le pays ne fournit que peu de choses. Les routes n'existent pas, presque tout doit venir de France.

La Marche sur Fez

grandes puissances qui, en pareille matière, peuvent avoir, comme il nous arrive, des devoirs impérieux. Cependant la Gazette de l'Allemagne du Nord semble craindre, sans mettre d'ailleurs, pour sa part, dans l'expression de cette crainte, l'arrière-pensée qu'y mettent les pangermanistes, que le gouvernement français ne soit entraîné par les événements au-delà de son programme actuel. « Si, dit notre confrère, le gouvernement français dépassait ce programme, il cesserait d'être en accord avec l'Acte d'Algésiras et l'existence d'un souverain au Maroc indépendant. » Evidemment, mais notre intérêt est le gage de notre sincérité et on peut nous faire à Berlin le crédit d'assez de clairvoyance pour ne pas supposer que nous ayons d'autre dessein que de fortifier Moulouf Hafid. Nous avons eu déjà, par suite d'une faiblesse dont nous avons pu mesurer les fâcheuses conséquences, un sultan tout sous nous. Deux, ce serait trop. Pour l'avenir de notre politique au Maroc, nous avons un intérêt tout particulier à l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance de Moulouf Hafid et à la destruction du guépier marocain.

Les Retraites Ouvrières

Les difficultés de la mise en application. DÉCLARATIONS DE M. LE SÉNATEUR CODET. Nous avons dit que M. Codet, sénateur de la Haute-Vienne, devait interpellier le président du Conseil sur les difficultés d'application de la loi sur les retraites ouvrières. M. Codet, qui est allé à Paris voir MM. Monier et Paul Boncour, au sujet de son interpellation, a déclaré à son retour, à une personnalité politique, que les conversations avec les ministres lui laissent l'impression que la loi est inapplicable. Le ministre du Travail lui-même serait convaincu qu'aucune cotisation ne peut être demandée aux ouvriers. Il ne serait pas loin de penser que la charge de la loi devrait être assise tout entière, soit à l'Etat et aux patrons, soit à l'Etat, aux départements et aux communes, d'après un barème à déterminer.

BULLETIN

M. Monis a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Guillaume, officier de paix, grièvement blessé au cours des manifestations du 1er mai.

La Réintégration des Cheminots

Une lettre de M. Dumont, ministre des Travaux publics. Paris, 3 mai. — On sait que M. Charles Dumont a signalé à la Chambre le cas d'un rétrogradé de l'Est, nommé Verpy, qui lui paraissait intéressant en raison de nombreux actes de probité à l'actif de ce cheminot. Une réponse de la Compagnie mit au point la documentation du dossier de ce cheminot. Le dossier de ce cheminot portait trace de quatre ou cinq actes de probité.

La Révolution en Portugal

Le mouvement royaliste. Lisbonne, 3 mai. — La propagande royaliste continue très active. Hier à Cintra, deux conjurés, un policier et un soldat, pénétrèrent dans la caserne d'infanterie, persuadèrent et télégraphiquement de convoquer des capitaines et des soldats, engagèrent eux-ci à se joindre aux fidèles de la monarchie qui auraient de nombreux partisans dans beaucoup d'autres régiments. Un sergent informa de ce qui se passait les officiers. Les conjurés et le télégraphiste furent arrêtés.

Choses et Autres

Calino, propriétaire, est allé passer ses vacances de Pâques en Italie. — Ah ! ces talons sous XV ! — Oui, la Parisienne a trois centimètres de plus que la Française en général. — Le vin est le lait des vieillards et le lait le vin des enfants.

Est-ce une vengeance ?

Un procureur attaqué par des bandits. Valence, 3 mai. — La nuit dernière, M. Roux, procureur de la République, revenant de Marseille et regagnant son domicile, allait pénétrer dans son habitation, lorsque deux individus se précipitèrent sur lui et le terrassèrent. Tandis que l'un le serrait au cou, l'autre lui enlevait son portefeuille, contenant 150 francs. M. Roux aurait certainement succombé sous les coups de ses agresseurs, sans l'intervention de deux agents de service dans ce quartier qui, ayant vu la scène, se précipitèrent et mirent les malfaiteurs en fuite. Ils tirèrent sur eux plusieurs coups de revolver, mais ne purent les capturer.

Une Française arrêtée pour espionnage en Allemagne

Cologne, 3 mai. — Une Parisienne, Mlle Thürien, professeur de français, a été arrêtée à Cologne sans l'implication d'espionnage. On croit qu'elle voulait procurer un plan de mobilisation à Wesel.

Manifestants condamnés

La neuvième chambre a condamné deux manifestants à 8 et 15 jours de prison, pour coups aux agents et port d'armes prohibées. Neuf autres manifestants ont comparu devant la 10^e chambre correctionnelle. Joseph Robin, résistance aux agents et outrages, a été condamné à un mois de prison.

Le drapeau du 3^e zouaves

Paris, 3 mai. — La remise solennelle, à la députation du 3^e régiment de zouaves, de son drapeau de 1870, s'est accomplie à midi, au Musée de l'Armée, sous la présidence de M. le général de Castelnau, chef de la brigade de réserve.

Le Gouvernement portugais restitué à la Reine Maria Pia un collier de 250.000 francs

Lisbonne, 3 mai. — Le gouvernement a renvoyé à la Reine Maria Pia, le magnifique collier évalué à près de 250.000 francs, que, dans sa fuite, elle abandonna au Palais d'Italie. Le collier est offert, à la Reine, pour l'anniversaire de sa naissance, par le Roi d'Italie.

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Le Mans, 3 mai. — Le sacre de Mgr de Durtout de Livrac de Logres a eu lieu, ce matin, à la cathédrale de Mans. Le prélat consécrateur était Mgr de Bouffé, évêque du Mans. Les prélats assistants étaient : Mgr Méliand, évêque de Blois, et Mgr de Guébriant, évêque de Chartres. Les chanoines de Paris, de Rennes et de Bourges ; Mgr Oury, ancien archevêque d'Alger, et Mgr Montey, ainsi que les évêques d'Orléans, d'Angers, de Laval, de Vannes, d'Autun et de Saint-Brieuc.

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières : « Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom et qu'ils s'en sont inquiétés. Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail rétribuable ou non rétribuable avec qui que ce soit, nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite. »

Le sacre de M^r de Burfort

Orléans, 3 mai. — Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique à son clergé la messe suivante relative à la participation des prêtres aux retraites ouvrières